SOMMAIRE

1/ OBJET

2/ RESPONSABILITES ET DOMAINE D'APPLICATION

3/ CONTENU :

3-1 / Maîtrise des déchets : Objectifs.
3-2 / Définition des déchets.
3-3 / Procédure de collecte et de suivi des déchets pyrotechniques.
3-4 / Destruction des déchets pyrotechniques.

4/ ANNEXE

↳ Annexe 1 : Fiche de suivi de vidange des fosses,

REDACTION	APPROBATION	DIFFUSION
Date : 30/03/2023	Date : 30/03/2023	
Nom : N. CLOAREC	Nom : A. JOISSAINS	
Visa : 	Visa : 	D SP BI DI ST LABO SE
Fonction : Coordonnateur SSE	Fonction : Directeur SSE	

1/ OBJET :

Cette procédure Sécurité et Environnement définit les différents types de déchets pyrotechniques, la collecte, le stockage et la gestion dans l'établissement de PONT de BUIS.

2/ RESPONSABILITES ET DOMAINE D'APPLICATION :

Cette procédure, qui concerne l'ensemble des activités de NOBELSPORT Pont-de-Buis est applicable à l'ensemble du personnel de l'établissement de Pont de Buis.

La mise en application de cette procédure est sous la responsabilité du Chef d'Etablissement et du Directeur Sécurité et concerne tous les personnels.

3/ CONTENU :

3-1 – MAITRISE DES DECHETS PYROTECHNIQUES : OBJECTIFS

- Connaître les différents déchets,
- Contrôler les flux des déchets,
- Gérer le stockage des produits,
- Suivre le taux d'humidité des déchets dans leurs différents conditionnements et s'assurer que le taux d'humidité est supérieur à 20% et donc que la matière n'est pas en classe 1.

3-2 - TYPES DE DECHETS

Les déchets pyrotechniques proviennent de 8 secteurs :

- 071 : croute de granulation,
- 080, 081, 084 : poudre verte,
- Secteur 1 : nitrocellulose sous eau,
- Secteur 4 : poudre sous eau,
- MOS : boites souillées pâtes d'amorçage,
- Décanteur lamellaire : poudre sous eau
- Bassins de décantation (fosses) : poudre sous eau,
- 410 : poudre sèche.

La quantité de déchets pyrotechniques stockés sur le site ne doit pas dépasser 216T en équivalent sec et la quantité générée annuellement ne doit pas dépasser 100T/an équivalent sec conformément à l'arrêté préfectoral n° 2022-41-A du 25 novembre 2022.

3-3 - PROCEDURE DE COLLECTE ET DE SUIVI DES DECHETS PYROTECHNIQUES.

Les déchets pyrotechniques issus des processus de production de poudre sont transférés par le service générateur vers l'aire de stockage 425 et 404.

Les déchets générés par MOS, par le décanteur lamellaire et les bassins de décantation sont gérés par le service sécurité. Les bassins de décantation sont vidangés périodiquement par le service sécurité et stockés au bâtiment 431 suite à un transfert de la tonne de pompage dans des big-bag filtrants. Un suivi du taux d'humidité est réalisé avant toute manipulation afin d'éviter toute initiation de la poudre du fait de son séchage (Voir annexe 1).
Le suivi et la destruction de ces déchets est pris en charge par le service sécurité.

Les aires de stockages 425 et 431 sont limitées en quantité de matières suivant les règles définies par l'Etude de Sécurité du Travail du bâtiment 528 et ses annexes 431, 425, 425bis, 529 et 404.

Dans le cas d'un développement d'une nouvelle composition d'une matière pyrotechnique, le service sécurité devra en être informé afin de réaliser une EST ou AST qui permettra d'établir son stockage, son mode de traitement ainsi que les consignes et instructions de sécurité.

3-4 – DESTRUCTION DECHETS PYROTECHNIQUES.

La destruction des déchets pyrotechniques est réalisée sur le site par le service sécurité suivant les consignes et instructions de sécurité issus de l'Etude de Sécurité du Travail du bâtiment 528 et ses annexes 431, 425, 435, 529 et 404.

ANNEXE 1

FICHE DE SUIVI DE VIDANGE DES FOSSES

Date de vidange	N° de fosse ou passavant	Delta T/ dernière vidange	Nombre de bigbags remplis	Date de mise en stockage bâtiment 431	N° des bigbags	Date du contrôle visuel de l'humidité	Visa du contrôleur	Date du contrôle labo de l'humidité + taux d'humidité	Date de destruction	Accord pour destruction (NOM- Visa)

Nota :
- Renseigner 1 fiche de suivi par fosse ou passavant
- Procéder à un contrôle visuel d'humidité et de propreté tous les mois